



Commune

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE

FAA'A

20 FEV. 2025

DELIBERATION N° 12/2025

N°

Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Etudes, fourniture et pose de centrales photovoltaïques des bâtiments communaux »

Date de convocation :
5 février 2025

Date d'Affichage :
5 février 2025

Date de séance :
11 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 20
PROCURATIONS : .. 08
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le mardi 11 février 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André			V. LAURENT
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			G. MAI
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina			C. TEAUNA-POIA
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan			R. TERIITEHAU
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana			L. TAHARAGI
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena		X	
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia			T. GRAND-PITTMAN
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau			B. MAI
VAHINE Théodora			T. PURENI
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Le 8 septembre 2020, le conseil municipal adopte le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération citée en objet, notamment les études.

Aussi, par arrêté n° HC/1395/DIE/FIP du 16 mars 2021, le FIP octroie à la commune une dotation de 80 % du montant de l'opération soit 5 249 388 FCFP.

S'ensuit une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre et qui s'est porté sur la société SPEED.

Aujourd'hui l'APD étant validé, la commune de Faa'a souhaite lancer la tranche conditionnelle portant sur les « études de maîtrise d'œuvre et travaux » y afférents.

Pour rappel, les 27 ouvrages pris en compte pour l'étude de l'A.P.S. sont déclinés ci-dessous :

Stade Louis Ganivet	Dojo de St. Hilaire
Bâtiments administratifs / Pompiers / Cafétéria / Foot	Salle omnisport de Piafau
Centre artisanal	Salle omnisport de Poheroa
Centre de Jeunes et Adultes de Outuaramea	Fare Tauvaa
Farahei (Cycle 2) primaire	Salle omnisport Tahirimatea
Teroma primaire	Site de stockage et pompage de SOCREDO
Vaiaha primaire	Site de stockage et pompage de COWAN
Pamatai primaire	Site de stockage et pompage de St Hilaire (Vaitea)
Farahei Nui primaire	Site de Production de OUTUMAORO
Teroma maternelle	Site de stockage et pompage de R2
Verotia maternelle	Services BAT / DPAT / ancien service EAU
Ruatama maternelle	SPICS Déchets et Eau
Heiri maternelle	Pépinière St-Hilaire
Maison associative Rautea / courts de tennis	

Toutefois, lors de l'élaboration du dossier technique, il a été constaté que certains sites ne pouvaient être alimentés par une production photovoltaïque pour des raisons multiples telles que : manque de place disponible, trop de masques dus à la végétation haute, instabilité de la structure existante, travaux d'isolation à mener en amont, projet d'aménagement venant mettre en porte à faux l'installation d'une centrale photovoltaïque...etc

Seulement 16 sites ont été retenus soit les bâtiments techniques, les établissements scolaires et des ouvrages sportifs. Le projet dans son ensemble est estimé à 86 670 557 F TTC.

Pour mémoire, les avantages de l'installation des panneaux photovoltaïques sont nombreux et les objectifs recherchés restent :

- La réduction de la facture d'électricité de tous les bâtiments communaux
- La promotion de la commune par l'utilisation des énergies propres
- La réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de l'impact carbone

Il est ainsi proposé de solliciter un financement auprès des bailleurs de fonds - la DDC et la DETR- pour les études et travaux de la tranche conditionnelle estimés à 86 670 557 Fr TTC.

Le dossier a été soumis et approuvé par les membres de la commission des opérations le 21 janvier 2025. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roberto TERITEHAU :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu la délibération n°21/2020 du 08 septembre 2020 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel relatifs aux études pour la mise en place de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux ;
- Vu la délibération n°61/2024 du 27 août 2024 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de la tranche conditionnelle pour la mise en place des centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux ;
- Vu les délibérations n° 04/2025, n°05/2025, n°06/2025 et n°07/2025 du 11 février 2025 adoptant le budget principal et les budgets annexes Eau, Déchets et Assainissement au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu le dossier A.P.D. relatif aux études pour la mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission des opérations du 21 janvier 2025 ;

Dans sa séance du 11 février 2025 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés le dossier technique ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Nature de l'opération	COUT DE L'OPERATION		FINANCEMENT (en FCFP TTC)		
	FCFP EN TTC	FCFP EN HT	DDC	DETR	COMMUNE
Etudes, fourniture et pose de centrales photovoltaïques des bâtiments communaux	86 670 557	76 699 608	52 002 334 TTC (60%)	15 339 922 (20% du HT)	19 328 301 TTC (20% TTC + TVA DETR)

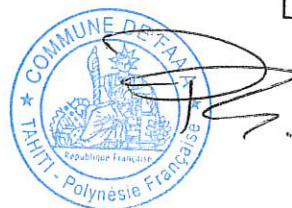
Article 2 : La délibération n°61/2024 du 27 août 2024 est abrogée.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 11 février 2025.

Le Secrétaire de Séance,

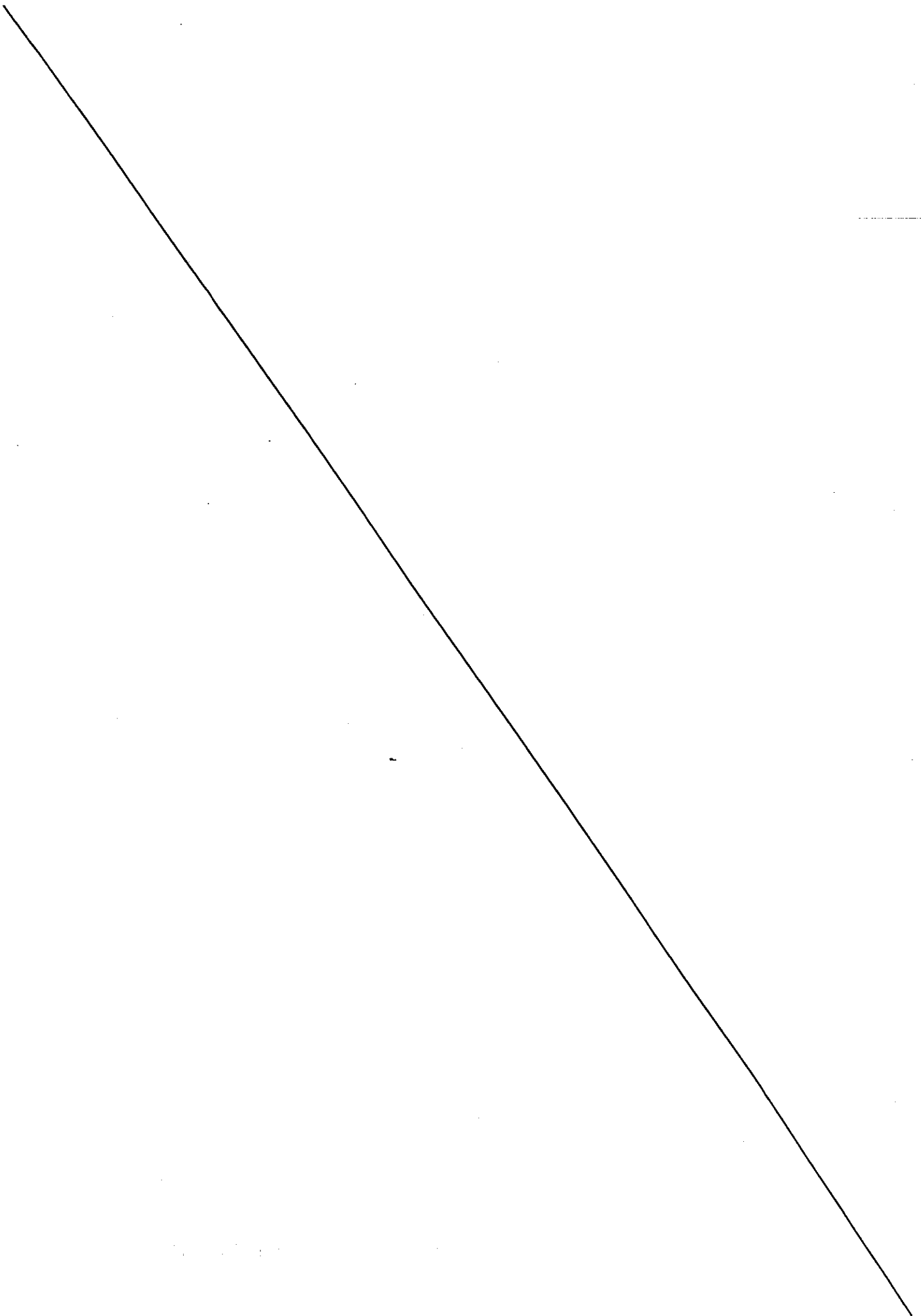

Emma VANAA



Le Président de Séance,


Robert MAKER

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 13 février 2025 et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **20 FEV. 2025**



DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

COLLECTIVITE : Commune de Faa'a

INTITULE DU PROJET : Etudes et travaux pour la mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux

SECTEUR CONCERNE : Production énergie renouvelable

1. État des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés justifiant la réalisation de l'opération

En 2016, la Commune de Faa'a procède à l'installation d'une centrale de production photovoltaïque connectée aux réseaux de l'école Piafau élémentaire pour un montant de 6 185 971 FTTC.

Le retour d'expérience des travaux achevés au mois d'avril 2017 permettent d'affirmer que l'installation a permis une économie de plus de 50 % sur la facture EDT de l'école, soit environ 360 000 FCFP sur 6 mois.

La facture d'électricité des ouvrages communaux s'élève en moyenne à 176 millions FCFP pour environ 7 millions kw/heure de consommation et par an.

1.2 Données chiffrées pour le secteur ou le service concerné

Le projet concerne les ouvrages communaux à savoir :

- bâtiments techniques de St-Hilaire : Bâtiments SPICS, bâtiments DPAT, pépinière
- ouvrages sportifs : stade Louis GANIVET, dojo St-Hilaire, salle omnisport Poheroa,
- bâtiments scolaires : CJA Outuaramea, 5 écoles primaires (Farahei C2, Teroma, Vaiaha, Pamatai, Farahei Nui), 4 écoles maternelles (Farahei C1, Teroma, Verotia, Ruatama, Heiri)

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Les ouvrages sont publics et dépendants du réseau de distribution de l'électricité de Tahiti (EDT).

2. Objectif(s) à atteindre

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Les objectifs sont :

- La réduction de la consommation en énergie des bâtiments communaux
- La promotion de la commune par l'utilisation des énergies propres
- La réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de l'impact carbone

2.2 Objectif(s) de l'opération

Afin de réduire sa facture d'électricité, se promouvoir par l'utilisation des énergies propres et réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'impact carbone, la commune de Faa'a envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments communaux. L'opération globale représente un montant de 86 670 557 FTTC.

La commune de Faa'a souhaite poursuivre l'opération avec le bureau d'étude SPEED retenue pour la maîtrise d'œuvre suivant la convention n°25/2021 du 02 août 2021.

Grâce à ces installations photovoltaïques, le projet permettra de réaliser une économie globale de l'ordre de 10 MXPF/an pour un coût global d'installation de 66 MXPF HT.

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

Bâtiments	Service
Bâtiments techniques St Hilaire	SPICS
	Services BEI / Services ETU et DEST
	Pépinière
Ouvrages sportifs	Salle omnisport Poheroa
Bâtiments scolaires	CJA Outuaramea

	Farahei C2 Primaire
	Teroma primaire
	Vaiaha primaire
	Pamatai primaire
	Farahei Nui primaire
	Teroma maternelle
	Verotia maternelle
	Farahei C1 maternelle
	Ruatama maternelle
	Heiri maternelle

3.2 Tarification et équilibre financier du service

Néant

4. Objet de l'opération (sur la base des études réalisées au stade de l'avant-projet)

4.1 Description de l'opération

Le projet comme l'indique son titre :

Désignation	Montant
Total travaux	66 200 000
Mission L et S	1 655 000
Mission CSPS	1 655 000
Etudes MØ	7 069 608
Avis d'appel d'offres	120 000
Sous total études	10 499 608
Total HT	76 699 608
TVA 13%	9 970 949
Total TTC	86 670 557

4.2 Choix technique et technologique retenu

Le bureau d'études s'appuiera sur :

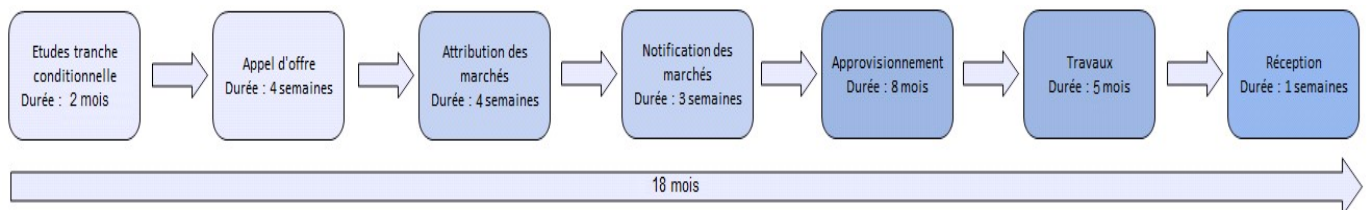
- Les compétences et la nouvelle technologie en système photovoltaïque.
- Réaliser les opérations de même nature
- Avoir les capacités nécessaires à réaliser le projet

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Les modalités d'organisation et de fonctionnement restent inchangées.

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Échéancier prévisionnel mensuel de réalisation tenant compte des délais de procédure et d'exécution



Soit environ 18 mois de réalisation, études et travaux dès la notification du marché. Les dépenses seront imputées sur l'année 2025/2026/2027.

- Début de l'opération : **Septembre 2025**
- Fin de l'opération : **Février 2027**

5.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera sur appel d'offre suivant le code des marchés publics en vigueur.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût global de l'opération

Le montant des investissements de cette opération s'élève à **86 670 557 FCP TTC**.

Désignation	Montant
Total travaux	66 200 000
Mission L et S	1 655 000
Mission CSPS	1 655 000
Etudes MØ	7 069 608
Avis d'appel d'offres	120 000
Sous total études	10 499 608
Total HT	76 699 608
TVA 13%	9 970 949
Total TTC	86 670 557

6.1.2 Taux de financement applicable

Le taux directeur est de 60 % TTC à la DDC et 20 % du HT au DETR.

6.1.3 Plan prévisionnel de financement incluant les autres demandes de financement sollicitées ou obtenues

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- ❖ **Opération finançable : 76 699 608 FCP HT soit 86 670 557 FCP TTC**
- ❖ DDC : 52 002 334 FCP TTC (60%)
- ❖ DETR : 15 339 922 FCP (20% du HT)
- ❖ Commune : 19 328 301 FCP TTC (20% TTC + TVA DETR)

6.2 Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
86 670 557 FCP	5 000 000 FCP	40 000 000 FCP	41 670 557 FCP

6.3 Modalités d'amortissement de l'opération

Les modalités d'amortissement du projet sont détaillées ci-après :

Nbre année	Période	VNC début exercice	Annuité d'amortis	Amortis cumulé	VNC fin d'exercice
1	01/01/2026	86 670 557	8 667 056	8 667 056	78 003 501
2	01/01/2027	86 670 557	8 667 056	17 334 111	69 336 446
3	01/01/2028	86 670 557	8 667 056	26 001 167	60 669 390
4	01/01/2029	86 670 557	8 667 056	34 668 223	52 002 334
5	01/01/2030	86 670 557	8 667 056	43 335 279	43 335 279
6	01/01/2031	86 670 557	8 667 056	52 002 334	34 668 223
7	01/01/2032	86 670 557	8 667 056	60 669 390	26 001 167
8	01/01/2033	86 670 557	8 667 056	69 336 446	17 334 111
9	01/01/2034	86 670 557	8 667 056	78 003 501	8 667 056
10	01/01/2035	86 670 557	8 667 056	86 670 557	0

1. Indicateurs

1.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

- ✓ Validation de l'APD

1.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

- ✓ Fourniture et mise en place des centrales photovoltaïques répertoriés dans l'APD



DELEGATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES COMMUNES

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : Etudes et travaux pour la mise en place des centrales photovoltaïques des bâtiments communaux

SECTEUR CONCERNÉ : Production énergie renouvelable

1. État des lieux / Contexte

1.1 Problèmes rencontrés justifiant la réalisation de l'opération

En 2016, la Commune de Faa'a procède à l'installation d'une centrale de production photovoltaïque connectée aux réseaux de l'école Piafau élémentaire pour un montant de 6 185 971 FTTC.

Le retour d'expérience des travaux achevés au mois d'avril 2017 permettent d'affirmer que l'installation a permis une économie de plus de 50 % sur la facture EDT de l'école, soit environ 360 000 FCFP sur 6 mois.

La facture d'électricité des ouvrages communaux s'élève en moyenne à 176 millions FCFP pour environ 7 millions kw/heure de consommation et par an.

1.2 Données chiffrées pour le secteur ou le service concerné

Le projet concerne les ouvrages communaux à savoir :

- bâtiments techniques de St-Hilaire : Bâtiments SPICS, bâtiments DPAT, pépinière
- ouvrages sportifs : stade Louis GANIVET, dojo St-Hilaire, salle omnisport Poheroa,
- bâtiments scolaires : CJA Outuamea, 5 écoles primaires (Farahei C2, Teroma, Vaiaha, Pamatai, Farahei Nui), 4 écoles maternelles (Farahei C1, Teroma, Verotia, Ruatama, Heiri)

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

Les ouvrages sont publics et dépendants du réseau de distribution de l'électricité de Tahiti (EDT).

2. Objectif(s) à atteindre

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Les objectifs sont :

- La réduction de la consommation en énergie des bâtiments communaux
- La promotion de la commune par l'utilisation des énergies propres
- La réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de l'impact carbone

2.2 Objectif(s) de l'opération

Afin de réduire sa facture d'électricité, se promouvoir par l'utilisation des énergies propres et réduire l'utilisation des énergies fossiles et l'impact carbone, la commune de Faa'a envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments communaux. L'opération globale représente un montant de 86 670 557 FTTC.

La commune de Faa'a souhaite poursuivre l'opération avec le bureau d'étude SPEED retenue pour la maîtrise d'œuvre suivant la convention n°25/2021 du 02 août 2021.

Grâce à ces installations photovoltaïques, le projet permettra de réaliser une économie globale de l'ordre de 10 MXP/HT/an pour un coût global d'installation de 66 MXP HT.

3. Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

Bâtiments	Service
Bâtiments techniques St Hilaire	SPICS
	Services BEI / Services ETU et DEST
	Pépinière
Ouvrages sportifs	Salle omnisport Poheroa
Bâtiments scolaires	CJA Outuamea
	Farahei C2 Primaire
	Teroma primaire
	Vaiaha primaire
	Pamatai primaire
	Farahei Nui primaire
	Verotia maternelle
	Farahei C1 maternelle
	Teroma maternelle
	Ruatama maternelle
	Heiri maternelle

3.2 Tarification et équilibre financier du service

Néant

4. Objet de l'opération (sur la base des études réalisées au stade de l'avant-projet)

4.1 Description de l'opération

Le projet comme l'indique son titre :

Désignation	Montant
Total travaux	66 200 000
Mission L et S	1 655 000
Mission CSPS	1 655 000
Etudes MØ	7 069 608
Avis d'appel d'offres	120 000
Sous total études	10 499 608
Total HT	76 699 608
TVA 13%	9 970 949
Total TTC	86 670 557

4.2 Choix technique et technologique retenu

Le bureau d'études s'appuiera sur :

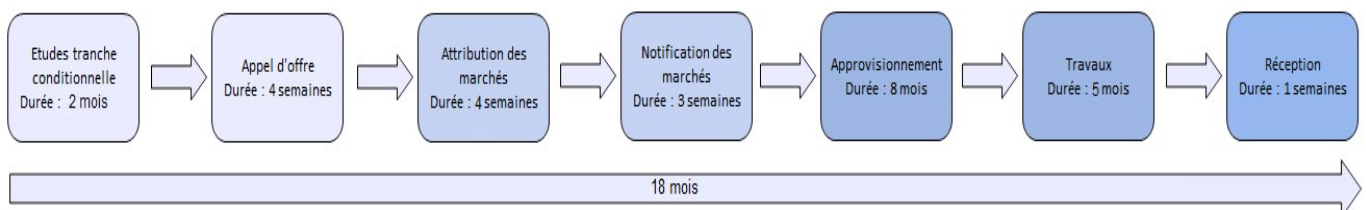
- Les compétences et la nouvelle technologie en système photovoltaïque.
- Réaliser les opérations de même nature
- Avoir les capacités nécessaires à réaliser le projet

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Les modalités d'organisation et de fonctionnement restent inchangées.

5. Modalités de réalisation de l'opération

5.1 Échéancier prévisionnel mensuel de réalisation tenant compte des délais de procédure et d'exécution



Soit environ 18 mois de réalisation, études et travaux dès la notification du marché. Les dépenses seront imputées sur l'année 2025/2026/2027.

- Début de l'opération : **Septembre 2025**
- Fin de l'opération : **Février 2027**

5.2 Mode opératoire

La réalisation de l'opération se fera sur appel d'offre suivant le code des marchés publics en vigueur.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût global de l'opération

Le montant des investissements de cette opération s'élève à **86 670 557 CFP TTC**.

Désignation	Montant
Total travaux	66 200 000
Mission L et S	1 655 000
Mission CPCS	1 655 000
Etudes MØ	7 069 608
Avis d'appel d'offres	120 000
Sous total études	10 499 608
Total HT	76 699 608
TVA 13%	9 970 949
Total TTC	86 670 557

6.1.2 Taux de financement applicable

Le taux directeur est de 60 % TTC à la DDC et 20 % du HT au DETR.

6.1.3 Plan prévisionnel de financement incluant les autres demandes de financement sollicitées ou obtenues

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- ❖ **Opération finançable : 76 699 608 FCP HT soit 86 670 557 FCP TTC**
- ❖ DDC : 52 002 334 FCP TTC (60%)
- ❖ DETR : 15 339 922 FCP (20% du HT)
- ❖ Commune : 19 328 301 FCP TTC (20% TTC + TVA DETR)

6.2 Échéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
86 670 557 FCP	5 000 000 FCP	40 000 000 FCP	41 670 557 FCP

6.3 Modalités d'amortissement de l'opération

Les modalités d'amortissement du projet sont détaillées ci-après :

Nbre année	Période	VNC début exercice	Annuité d'amortis	Amortis cumulé	VNC fin d'exercice
1	01/01/2026	86 670 557	8 667 056	8 667 056	78 003 501
2	01/01/2027	86 670 557	8 667 056	17 334 111	69 336 446
3	01/01/2028	86 670 557	8 667 056	26 001 167	60 669 390
4	01/01/2029	86 670 557	8 667 056	34 668 223	52 002 334
5	01/01/2030	86 670 557	8 667 056	43 335 279	43 335 279
6	01/01/2031	86 670 557	8 667 056	52 002 334	34 668 223
7	01/01/2032	86 670 557	8 667 056	60 669 390	26 001 167
8	01/01/2033	86 670 557	8 667 056	69 336 446	17 334 111
9	01/01/2034	86 670 557	8 667 056	78 003 501	8 667 056
10	01/01/2035	86 670 557	8 667 056	86 670 557	0

1. Indicateurs

1.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention

- ✓ Validation de l'APD

1.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération

- ✓ Fourniture et mise en place des centrales photovoltaïques répertoriés dans l'APD